

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE SEVREMONT

ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'ENLÈVEMENT D'UN VÉHICULE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE, COMMUNE DE SÈVREMONT

Le Maire de Sèvremont,

Vu l'article L 511-1 du code de la sécurité intérieure,
Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L 325-1 à L 325-13 du code de la route,
Vu les articles R 325-1 à R 325-48 du code de la route,
Vu le rapport d'infraction au code de la route de Alexandra BITEAU, Maire délégué de la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre, en date du 25 avril 2024,
Vu le relevé d'infraction effectué par PVe en date du 25 avril 2024,

Considérant que le véhicule Audi de couleur blanche immatriculée DX-026-EB est stationné depuis plus de 7 jours consécutifs sur le domaine public, lieu-dit La Moutardière, sur la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre,
Considérant le stationnement abusif de ce véhicule,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'entreprise DVH, dont le siège social est situé 2, rue des Daudières, 85640 MOUCHAMPS, est requise pour procéder à l'enlèvement du véhicule immatriculé DX-026-EB.

ARTICLE 2 :

Une fiche d'enlèvement sera établie au moment de l'enlèvement du véhicule

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis à :

- Madame la sous-préfète de Fontenay-Le-Comte,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le gérant de l'entreprise DVH.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le 26 avril 2024
Jean-Louis ROY
Maire de Sèvremont

